

# **COMITE SYNDICAL**

# **SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2008**

HOTEL COMMUNAUTAIRE DE LA CASO

# **ORDRE DU JOUR**

# DELIBERATIONS

Adoption du compte rendu de la séance du 12 Novembre 2007

ADMINISTRATION GENERALE  N° 1 - désignation d'un Secrétaire de Séance  N° 2 - compte administratif 2007  N° 3 - budget primitif 2008	RAPPORTEUR M. DENIS M. DENIS M. DENIS
INONDATION	
N° 4 – mobilisation du champ d'expansion des crues – politique	M. MEQUIGNON
foncière N° 5 – mobilisation du champ d'expansion des crues – organisation	M. MEQUIGNON
de la concertation N° 6 – désordres hydrauliques locaux – participation financière à l'ouverture du 3 <sup>ème</sup> bras à Blendecques	M. MEQUIGNON
RESSOURCE QUALITE MILIEUX	
N° 7 - Protection de berges – commune de Nielles les Bléquin – subvention pour la réalisation	M. DENIS

Questions diverses



# **COMITE SYNDICAL**

#### **SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2008**

**Question nº 1** 

**ADMINISTRATION GENERALE :** Désignation d'un secrétaire de séance

**RAPPORTEUR:** Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet M. Jacques BERTELOOT a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du régistre des délibérations.



#### COMITE SYNDICAL

# **SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2008**

#### Question no 2

**FINANCES :** Budget général – Compte administratif 2007 – Compte de gestion – Affectation du résultat

#### **RAPPORTEUR:** M. DENIS

Le compte administratif qui vous est présenté est le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées par le SmageAa au cours de l'exercice 2007.

#### Opérations de l'exercice :

#### Fonctionnement:

 Dépenses
 465 522,29

 Recettes
 706 293,94

 Résultat de l'exercice
 240 771,65

#### Investissement:

 Dépenses
 159 025,36

 Recettes
 287 126,89

 Résultat de l'exercice
 128 101,53

#### Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat de clô-	Part affectée	Résultat à la clô-	Résultat de
	ture de l'exer-	à l'investisse-	ture de l'exercice	clôture 2007
	cice 2006	ment 2007	2007	
investissement	813 216,68		128 101,53	941 318,21
fonctionnement	219 208,04	219 208,04	240 771,65	240 771,65

Les reports de crédits apparaissant en section d'investissement résultent de l'inscription de la totalité des crédits dont la réalisation se trouve reportée ou échelonnée sur plusieurs années.

Ces reports concernent principalement

- en dépenses : les frais d'études, les subventions d'équipement versées, les acquisition de matériel (outillage), d'un véhicule et l'équipement de la salle de réunions.
- en recettes : l'excédent de fonctionnement 2006 reporté, les participations, les subventions et l'autofinancement des amortissements.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de prendre la délibération suivante dans la forme réglementaire.

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Christian DENIS, président.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

a) lui donne acte des résultats du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi

	FONCTIO	FONCTIONNEMENT		
LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		
Résultats reportés		219 208.04		
Part affectée à investiss				
Opérations de l'exercice	465 522,29	706 293,94		
Totaux	465 522,29	706 293,96		
Résultat de clôture		240 771,65		

Ì	INVESTISSEMENT		
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	
		813 216,68	
		219 208,04	
	159 025,36	67 918,85	
	159 025,36	1 100 343,57	
		941 318,21	

ENSE	EMBLE
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	1 032 424,72
	219 208,04
624 547,65	774 212,79
624 547,65	1 806 637,51
	1 182 089,86

Excédent de financement	941 318,21
Restes à réaliser en dépenses d'investisement	65 454,28
Total à reporter	875 863,93

- b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,
  - c) a reconnu les restes à réaliser en dépenses d'investissement
  - d) a arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus
  - e) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 240 771,65
  - en section d'investissement au compte 1068 pour : 122 432,65
  - en section de fonctionnement au compte 002 pour : 118 339



#### COMITE SYNDICAL

#### **SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2008**

Question nº 3

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER le

**FINANCES :** Services généraux – Budget Primitif 2008

2 FEV. 2008

**RAPPORTEUR: M. DENIS** 

Le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

un montant de dépenses de fonctionnement de : 765 646,58
un montant de dépenses d'investissement de : 1 559 307,44

En Investissement:

Les crédits concernent les opérations suivantes :

<b></b>	n°101 "moulin Snick"	160 000,80
<b>→</b>	n°102 "vallons creux"	0,00
•	n°103 "mobilisation du champ d'expansion des crues "	1 127 669,50
•	nº104 "résorption des désordres locaux"	74 500,00
•	acquisition de matériel (équipe rivière, pièges)	7 650,00
•	acquisition mobilier, matériel informatique, logiciels	3 000,00
<b>•</b>	acquisition stations limnimétriques	23 864,56
<b>•</b>	matériel de transport	122 000,00
•	subventions allouées	30 000,00

L'équilibre de la section est assuré par le virement de la section de fonctionnement, les amortissements, une partie du résultat de fonctionnement et l'excédent d'investissement reportés. Des subventions d'équipement sont prévues pour les opérations 101, 102, 103.

#### En fonctionnement :

Les crédits inscrits concernent les dépenses courantes de fonctionnement : eau, électricité, carburants, matériaux pour le plan de gestion, frais de personnel, entretien divers, indemnités, affranchissement, téléphone et les amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont augmentées cette année par les études engagées pour les différents volets du plan de gestion.

Les recettes de la section sont composées pour l'essentiel par la participation des commune et communautés de communes, et la subvention de l'Agence de l'Eau pour l'équipe d'entretien de rivière. D'autres subventions seront demandées par action. Cette année, nous affecterons une partie de l'excédent de fonctionnement pour alimenter les dépenses d'études faites pour les volets du plan de gestion. Des subventions ont été demandées pour ces études mais qui seront versées soit à la fin de cette année ou en courant 2009.

Ce projet de budget ayant obtenu l'accord du bureau, je vous propose de l'adopter équilibré comme suit, en dépenses et recettes :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 559 307,44	1 559 307,44
Fonctionnement	765 646,58	765 646,58
TOTAL	2 324 954,02	2 324 954,02:

Le budget primitif a été voté à l'unanimité

Le Président, C.DENIS

#### A 18 h 30 à la salle de réunions de la l'Hôtel Communautaire de la CASO

#### a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,

Messieurs Jacques BERTHELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,

Messieurs André BAES, Guy CATOEN, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Daniel DESCHODT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN délégués titulaires.

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLIARD délégués suppléants.

# b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Jean-Michel BOUHIN délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DUQUENOY, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTHELOOT, Monsieur Daniel HERBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, Monsieur Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.

#### c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BULTEL, René DEBOUDT, Josse HUMEZ, Bernard REBENA et Madame Francine PLE.

#### d) absent excusé

Monsieur Hugues PERSYN délégué suppléant.





#### **COMITE SYNDICAL**

#### **SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2008**

#### **Question nº4**

**INONDATION:** Mobilisation du champ d'expansion des crues – politique fonctions

**RAPPORTEUR:** M. MEQUIGNON

Par délibération du 3 septembre dernier, le Comité syndical du SmageAa s'est prononcé pour la mise en œuvre du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues sur 10 sites, avec trois sites supplémentaires repris de façon optionnelle.

L'emprise des digues sera nécessairement acquise compte tenu de la responsabilité de la collectivité.

En ce qui concerne l'assiette du site, deux possibilités existent : soit la mise en place d'une servitude de sur-inondation, soit l'acquisition totale de l'emprise. Le SmageAa a demandé à la SAFER dans le cadre d'une étude foncière pré-opérationnelle d'apporter des éléments de comparaison entre ces deux options.

Cette étude se base sur les conditions établies au SYMSAGEB par une convention signée avec les représentants de la profession agricole et des propriétaires fonciers. Cette convention ne s'applique pas directement au SmageAa, mais elle servirait très certainement de base à la négociation car elle a été signée avec les instances départementales.

#### **Les chiffres** (source : SAFER, janvier 2008) :

Nb de propriétaires	188
Nb d'exploitants agricoles	42
Surface totale	118 ha
Surface exploitée (en location)	72,5 ha
Emprise des digues (hypothèse)	12 ha

#### Estimation des différentes hypothèses sur 10 ans

Local Tacion aco america hypotheoco dar 10 and	
Hypothèse 1a : maîtrise foncière globale avec résiliation des baux et	
signature d'une convention d'occupation	1 100 000 €
Hypothèse 1b : maîtrise foncière globale sans résiliation des baux et	
donc indemnité de surinondation (10 ans)	765 000 €
Hypothèse 2 : maîtrise foncière partielle (emprise des digues) et	•
servitude (10 ans)	500 000 €
	•

L'indemnité pour pertes de culture sur la totalité de l'emprise est évaluée à 212 000 €. Cette indemnité devra être expertisée à chaque crue. Elle est à ajouter aux hypothèses 1b et 2. Toutefois, elle n'est pas chiffrable sur 10 ans. Il faut cependant tenir compte du fait que les zones peuvent être inondées dès les petites crues. Ainsi, sur les 10 ans, l'hypothèse 1a peut s'avérer financièrement moins contraignante pour la collectivité.

Outre les aspects financiers, voici les avantages et inconvénients des différents cas :

### 1. Acquisition

#### DUP

L'acquisition foncière de l'emprise des sites sera possible grâce à la Déclaration d'Utilité Publique. Cette acquisition peut se faire à l'amiable, l'éviction n'étant qu'un dernier recours.

#### **Opérateur**

Un opérateur foncier peut assurer la prestation de la négociation foncière pour le SmageAa.

#### **Subventions**

L'acquisition foncière peut bénéficier de subvention de nos partenaires (à voir selon la qualification des travaux : 50 % par l'Agence de l'Eau pour l'acquisition foncière (vocation renaturation des milieux), 30 % ? par la Région pour les travaux d'aménagement de ZEC, maîtrise foncière comprise). A voir avec le Département et l'Etat. Ces subventions ne pourront faire l'objet d'une demande officielle qu'après un chiffrage plus précis du montant total de l'opération (stade avant-projet ou projet). Les taux présentés restent donc à confirmer.

#### Gestion des terrains

L'opérateur foncier peut nous accompagner pour les conventions de gestion précaires à mettre en place ensuite.

#### 2. Servitude

#### Indemnités

Le code de l'environnement permet d'instituer une servitude pour rétention temporaire des eaux (ou de sur- inondation). Cette servitude permet de verser une indemnité pour le propriétaire et une indemnité pour l'occupant.

Ces indemnités ont déjà été négociées à un niveau relativement élevé sur le secteur du Boulonnnais, mais avec les instances départementales.

### Dépréciation de la valeur du terrain

Le propriétaire garde son bien (hors digue), mais ce bien est grevé d'une servitude qui fait que les changements de destination ne seront plus possibles et que les ventes seront très difficiles.

#### Acquisition partielle

L'acquisition de l'emprise des digues est indispensable pour la collectivité. Il faut noter la longueur de celles-ci et le fait que cette acquisition touchera une grande partie des parcelles de la zone.

### Multipropriété

La collectivité devra veiller au bon respect de la servitude, ce qui peut entraîner des démarches administratives, voire judiciaires lourdes.

Enfin, toute intervention de la collectivité sur les sites après travaux imposera une renégociation avec chaque propriétaire et chaque occupant. La multiplicité des propriétaires (188) compliquera ces démarches.

De même, à chaque crue, le SmageAa devra faire évaluer les dégâts sur chaque parcelle, et les indemniser.

A la vue de ces éléments et des résultats de l'étude de la SAFER, après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité a décidé :

▶ D'opter pour la maîtrise foncière globale de l'emprise des sites du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues. Les modalités seront précisées dans une future délibération.



### A 18 h 30 à la salle de réunions de la l'Hôtel Communautaire de la CASO

### a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,

Messieurs Jacques BERTHELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON viceprésidents.

Messieurs André BAES, Guy CATOEN, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Daniel DESCHODT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN délégués titulaires.

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLIARD délégués suppléants.

# b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Jean-Michel BOUHIN délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DUQUENOY, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTHELOOT, Monsieur Daniel HERBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, Monsieur Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.

# c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BULTEL, René DEBOUDT, Josse HUMEZ, Bernard REBENA et Madame Francine PLE.

#### d) absent excusé

Monsieur Hugues PERSYN délégué suppléant.

l. . 



#### COMITE SYNDICAL

INONDATION: Mobilisation du champ d'expansion des crues – organisation de la concertation

RAPPORTEUR: M. MEQUIGNON

Le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues décidé par délibération du 3 septembre dernier est une opération d'aménagement qui, par son importance et sa nature, va modifier substantiellement le cadre de vie du territoire du SmageAa. Aussi, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, le SmageAa souhaite organiser la concertation préalablement à l'enquête publique et à la réalisation de l'opération, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, notamment les représentants de la profession agricole.

Les objectifs

La concertation préalable porte sur les modalités de réalisation, d'intégration environnementale et paysagère des aménagements et de leur gestion ultérieure, notamment pour permettre la poursuite des activités agricoles. Elle porte sur chacun des 13 sites pris individuellement, et dans leur ensemble.

Les projets présentés à ce stade de la concertation ne sont pas des projets d'exécution. Ce ne sont que des avant-projets avec des scénarios qui restent ouverts et soumis à la discussion, l'objectif étant de définir ensemble un projet concerté. Sur la base de ces enrichissements, la conception des ouvrages par V2R, le maître d'œuvre, se poursuivra pour remettre un projet détaillé. C'est ce projet concerté et affiné qui sera ensuite soumis à enquête publique.

#### Les modalités

La concertation se déroulera en plusieurs phases. Elle a déjà débuté en 2007.

Phase I: information - consultation

Cette phase aura lieu avant ou au début de l'élaboration des avant-projets. L'objectif est l'information sur le contenu de l'opération au stade étude préliminaire : son contexte global, les enjeux socio-économiques, les options envisagées, les choix techniques, l'option retenue, ainsi que les conséquences prévisibles sur l'environnement, sur l'économie, le mode de vie, l'exploitation du site...

Phase II: concertation proprement dite

La consultation se poursuivra afin d'affiner les projets pendant l'élaboration des avantprojets et jusqu'à la définition du projet d'exécution. L'objectif est de se mettre d'accord sur les modalités de réalisation, d'intégration environnementale et paysagère des aménagements et de leur gestion ultérieure, notamment pour permettre la poursuite des activités agricoles.

Phase III: suivi

Ensuite, pendant les travaux et après leur réalisation, la concertation peut se poursuivre afin de suivre les engagements pris et d'évaluer les bénéfices du programme.

#### Les outils

La concertation passera essentiellement pas des réunions organisées à différents niveaux : élus, propriétaires et exploitants, réunions publiques... La mise en place de comités locaux de suivi créés par site ou par groupe de sites permettra d'associer les personnes intéressées au plus près du terrain.

Par ailleurs, l'ouverture d'un site Internet permet également l'information et le recueil des observations (http://smageaa.canalblog.com/). Ces observations pourront également être recueillies par écrit au siège du SmageAa.

#### Rappel du déroulement de la phase I

mai 2007 : 25 sites potentiels pour la rétention temporaire des eaux par mobilisation du champ d'expansion des crues sont identifiés sur le territoire. Ces sites sont présentés aux maires des communes concernées pour un premier retour de leur part sur certaines particularités (habitations à proximité, occupation des terrains, etc...)

septembre 2007 : Les élus du SmageAa décident la réalisation du programme optimum reprenant 13 sites de mobilisation du champ d'expansion des crues.

Entre temps, le bureau d'étude V2R, maître d'oeuvre de l'opération, a montré que, audelà de 13 sites, l'aménagement d'autres sites n'apporte pas d'amélioration significative.

décembre 2007 : Une fois les propriétaires des 13 sites identifiés, 4 réunions sont organisées pour leur présenter le programme et ses implications.

D'autre part, une première série de trois réunions publiques a également eu lieu pour informer la population du bassin versant de ce programme. Ces réunions ont été réparties sur le bassin versant ; elles ont eu lieu à Setques le 14 décembre 2007, à Fauquembergues le 18 décembre et à Saint-Omer le 20. Ces réunions ont été largement annoncées par voie de presse, mais l'affluence n'a pas été au rendez-vous. Les personnes présentes ont toutefois eu toute l'information souhaitée sur ce programme.

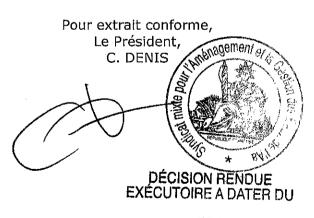
Janvier 2008 : une nouvelle réunion d'information est organisée sur le même type que celles du mois de décembre 2007, à destination des exploitants agricoles des sites.

## Et après ...

Un bilan global de la concertation sera soumis aux élus du Comité syndical et mis à disposition du public. Ce bilan sera intégré au dossier d'enquête publique.

A la vue de ces éléments, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- D'approuver les objectifs et les modalités de la concertation



2 8 FEV. 2008

le président C. DENIS



# A 18 h 30 à la salle de réunions de la l'Hôtel Communautaire de la CASO

### a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,

Messieurs Jacques BERTHELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-

présidents,

Messieurs André BAES, Guy CATOEN, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Daniel DESCHODT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN délégués titulaires.

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLIARD délégués suppléants.

# b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Jean-Michel BOUHIN délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DUQUENOY, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTHELOOT, Monsieur Daniel HERBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, Monsieur Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.

#### c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BULTEL, René DEBOUDT, Josse HUMEZ, Bernard REBENA et Madame Francine PLE.

## d) absent excusé

Monsieur Hugues PERSYN délégué suppléant.



#### **COMITE SYNDICAL**

#### **SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2008**

#### **Question nº 6**

**INONDATION:** Désordres hydrauliques locaux – participation financière à l'ouverture du 3ème bras de Blendecques

**RAPPORTEUR:** M. MEQUIGNON

Suite à la délibération du 22 mars 2005 portant sur l'ouverture des bras de l'Aa à Blendecques", le SmageAa a mené, avec le bureau d'étude Haskoning France, au cours de l'année 2006, les études préliminaires de maîtrise d'œuvre pour la résorption de ce désordre hydraulique local. Comme prévu dans cette première délibération, la maîtrise d'ouvrage de la réouverture du troisième bras de Blendecques a ensuite été reprise par la ville de Blendecques.

Aujourd'hui, la ville de Blendecques sollicite la participation financière du SmageAa aux travaux de réouverture.

Le montant des travaux se décompose comme suit :

Maîtrise d'œuvre – volet exécution

Haskoning

1 260,00 €HT

Travaux

Colas

88 799,50 €HT

Total

90 059,50 €HT

Comme prévu dans la délibération du 22 mars 2005, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- D'attribuer une subvention à hauteur de 20 % du montant des travaux qui ne serait pas subventionné, et avec un plafond de subvention de 18 000 €HT.
- ▶ De l'autoriser à signer la convention avec la commune de Blendecques (cf. projet de convention joint)
- ▶ De l'autoriser à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conformer anagement of Le Président, C. DENIS

DÉCISION RENDUE EXECUTOIRE A DATER DU

2 8 FEV. 2008

le président C. DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER le

2 2 FEV. 2008

# A 18 h 30 à la salle de réunions de la l'Hôtel Communautaire de la CASO

## a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,

Messieurs Jacques BERTHELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON viceprésidents,

Messieurs André BAES, Guy CATOEN, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Daniel DESCHODT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN délégués titulaires.

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLIARD délégués suppléants.

# b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Jean-Michel BOUHIN délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DUQUENOY, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTHELOOT, Monsieur Daniel HERBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, Monsieur Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.

#### c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BULTEL, René DEBOUDT, Josse HUMEZ, Bernard REBENA et Madame Francine PLE.

## d) absent excusé

Monsieur Hugues PERSYN délégué suppléant.



n 1 MARS 2008

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

#### **COMITE SYNDICAL**

# **SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2008**

### **Question nº 7**

RESSOURCE OUALITE MILIEUX: Protection de berges - commune de Nielles subvention

RAPPORTEUR: M. DENIS

Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière.

Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme indispensable, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

A Nielles les Bléquin, il est constaté un affaissement du trottoir et un écartement des bordurations. Cet affaissement est amplifié par le passage régulier de camions et menace de faire écrouler le talus. La protection de berge le long de la route D 203 permettra une mise en sécurité du trottoir et de la route.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le président à

- apporter une participation à hauteur de 20% du montant HT des travaux. Elle ne pourra excéder 1 700€
- signer la convention correspondante (cf. projet joint)

Pour extrait conforme,

Le président, C. DENIS

> DÉCISION RENDUE EXÉCUTOIRE A DATER DU

> > 2 8 FEV. 2008 le président

C. DENIS

# A 18 h 30 à la salle de réunions de la l'Hôtel Communautaire de la CASO

#### a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,

Messieurs Jacques BERTHELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON viceprésidents,

Messieurs André BAES, Guy CATOEN, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Daniel DESCHODT, Pierre LECERF, Pierre LU-RETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN délégués titulaires.

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEIL-LIARD délégués suppléants.

# b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Jean-Michel BOUHIN délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DUQUENOY, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTHELOOT, Monsieur Daniel HERBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, Monsieur Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.

#### c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BULTEL, René DEBOUDT, Josse HUMEZ, Bernard REBENA et Madame Francine PLE.

#### d) absent excusé

Monsieur Hugues PERSYN délégué suppléant.



# n 1 MARS 2008

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

#### COMITE SYNDICAL

# **SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2008**

### Question supplémentaire

<u>Commission Inondation</u>: mobilisation du champ d'expansion d'impact - avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

**RAPPORTEUR: M. MEQUIGNON** 

Par délibération du 21 juin 2006, le SmageAa a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa et ses affluents au bureau d'étude V2R Ingénierie & Environnement. Ce marché comprend l'ensemble des missions normalisées de l'étude préliminaire à la réception des travaux. Toutefois, lors du lancement du programme, la nécessité d'une étude d'impact n'était pas établie. Aussi, sur proposition méthodologique et financière de V2R, et après avis de la Commission d'Appel d'Offre, il est aujourd'hui proposé de confier la réalisation de cette étude d'impact au maître d'œuvre par avenant au marché initial.

# Objet de l'Avenant

Réaliser l'étude d'impact du programme complet sur la base des éléments déjà constitués au cours de l'étude préliminaire

# Rappel des éléments du marché 2006-02

Date du marché: 26 juin 2006 Procédure: appel d'offre ouvert Montant: 287 285,00 €HT

# Avenant proposé

Montant de l'avenant : 23 665 €HT

Soit + 8,2 % par rapport au marché de base

Après délibération, et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2006-02 pour la réalisation de l'étude d'impact, et toutes pièces afférentes

DÉCISION RENDUE EXÉCUTOIRE A DATER DU

2 8 FEV. 2008

Pour extrait conforme, Le président, C. DENIS





étude

# A 18 h 30 à la salle de réunions de la l'Hôtel Communautaire de la CASO

### a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,

Messieurs Jacques BERTHELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON viceprésidents,

Messieurs André BAES, Guy CATOEN, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Daniel DESCHODT, Pierre LECERF, Pierre LU-RETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN délégués titulaires.

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEIL-LIARD délégués suppléants.

# b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Jean-Michel BOUHIN délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DUQUENOY, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTHELOOT, Monsieur Daniel HERBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, Monsieur Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.

### c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BULTEL, René DEBOUDT, Josse HUMEZ, Bernard REBENA et Madame Francine PLE.

#### d) absent excusé

Monsieur Hugues PERSYN délégué suppléant.